



MAIRIE

73260 LES AVANCHERS VALMOREL

Tél 04.79.09.83.27 Fax 04.79.09.89.12

mairie@valmorel.com

<http://www.lesavanchers.fr>

COMMUNE DES AVANCHERS VALMOREL

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS / D.I.C.R.I.M.

LE RISQUE AVALANCHES

GENERALITÉS

Au cours de sa chute, la qualité de la neige varie selon la température et le vent. Après son dépôt, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent, de la température....cette transformation n'est pas toujours favorable.

Le manteau neigeux est stable tant que sa résistance est supérieure ou égale aux effets de la pesanteur. Sinon c'est l'avalanche. Les facteurs de déclenchement des avalanches peuvent être naturels (trop grande quantité de neige, pluie, évolution défavorable de la neige) ou accidentels (skieurs, chamois, chutes de corniches, ...).

On distingue traditionnellement trois grands types d'avalanches :

- L'avalanche en aérosol, elle concerne une neige froide et sèche (poudreuse). L'aérosol dévale les versants à grande vitesse et engendre une onde de pression (souffle) qui peut provoquer des dégâts en dehors du périmètre de l'avalanche (versant d'en face).
- L'avalanche de plaque, elle provient de la rupture d'une couche de neige dure, tassée par le vent, sur une zone fragile. La rupture d'une plaque est souvent le déclencheur d'une avalanche plus importante. Cette avalanche est plus lente. La présence de plaque n'est pas toujours facile à repérer sur le terrain. C'est le principal danger à éviter pour le ski de randonnée.
- L'avalanche coulante, elle concerne une neige humide et lourde. Sa vitesse est lente. Ces avalanches de neige dense rabotent le terrain et peuvent provoquer des dégâts importants. Elles sont en général bien localisées.

LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Les dommages causés sur les biens et les équipements

Les biens et équipements exposés aux avalanches subiront une poussée dynamique sur les façades exposées à l'écoulement, mais aussi, à un moindre degré, une pression sur les façades situées dans le plan de l'écoulement. Les aérosols peuvent également exercer des efforts de traction, notamment sur les toitures.

Les façades pourront également subir des efforts de poinçonnement liés à la présence dans le corps de l'avalanche coulante ou aérosol d'éléments étrangers : arbres arrachés, blocs...

Par ailleurs, les constructions pourront être envahies ou ensevelies par les avalanches. Toutes ces contraintes peuvent entraîner la ruine des constructions ou des équipements.

Le risque dans la Commune

Le caractère montagnard de la commune la rend sensible aux phénomènes avalancheux sur une grande partie de son territoire.

- Avalanches de 40 Planes :
- En amont du village
 - Dans le thalweg qui sépare 40 Planes de Montolivet



Si le domaine skiable est principalement concerné par le risque (Pélèves, Mottet, Roche Blanche et Gollet), il s'avère aussi que des secteurs urbanisés sont également concernés :

- Les villages de la Charmette, du Pré et du Crey pour les avalanches de Crève Tête et Plan Chevron
- Les villages de Quarante Plânes et Lancheverne pour des coulées provenant des pentes de Montolivet.
- Le village de Fontaine pour des coulées de neige de Montolivet.
- La station de Valmorel au niveau du hameau de Crève Cœur pour les avalanches du Gollet.

L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

L'épisode pluvio-neigeux du 14 au 20 février 1990 a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle (arrêté du 14 mai 1990). De fortes chutes de neiges suivies par un redoux brutal et des pluies continues avaient engendré des avalanches coulantes de neige humide et lourde aux abords de la station.

LES ACTIONS PRÉVENTIVES DANS LA COMMUNE

Avalanche du Gollet



La connaissance du risque

Des études générales ou spécifiques à certains projets, des repérages de zones, ont été réalisés et figurent dans les documents listés ci dessous :

- Carte de localisation probable des avalanches réalisées par le Cemagref en 1971.
- Le PPR qui traite des zones urbanisées actuelles, des zones à urbaniser.
- Le plan PZEA de zonage d'exposition aux avalanches réalisées par le RTM.
- Les études spécifiques d'avalanches réalisées par le cabinet ASI (J. F Meffre).
- L'étude d'incidence des avalanches de la Montagne de Tête sur les futures urbanisations du secteur des Lanchettes.
- L'étude de l'avalanche de la Perrière et les mesures à prendre pour la protection du parking du Crey et de la piste de ski.

La surveillance

Lors de chaque épisode neigeux d'importance, ou aléa climatique défavorable, la commission de sécurité se réunit pour prendre la mesure des risques nouveaux engendrés et mettre en place des mesures de vigilance sur la commune. (évacuations éventuelles, fermetures de voies à la circulation, de chemins piétons, d'itinéraires...)

Les actions menées

Une étude analyse les phénomènes avalancheux du massif de Crève Tête afin de définir les moyens de protection à mettre en œuvre pour les villages du Crey et Charmette. Sur le secteur, la commune envisage la construction, dans les années futures, de 2 tournes paravalanches, l'une pour sécuriser la Combe Ouest du Crey et l'autre pour la protection du haut du lotissement de Charmette.

Les dispositions d'aménagement et d'urbanisme

La commune est concernée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) prenant en compte les risques d'avalanches. Il a été réalisé en préalable à la révision générale du PLU et est pris en compte dans le document d'urbanisme opposable aux tiers. Sa consultation est indispensable avant l'élaboration de tout projet.

L'information et l'éducation

Les habitants des villages concernés par le risque d'avalanches sont très sensibilisés à cet aléa puisque, ce sont les plus anciens de la famille, qui dans le passé, ont été témoins du phénomène avalancheux. D'ailleurs, c'est en partie, à partir de ces témoignages, qu'aujourd'hui sont toujours établies les cartes d'aléa.

Le retour d'expérience

Les mesures de sauvegarde sont mises en place lors des alertes météorologiques par la commission de sécurité. Avec le recul, cette démarche est positive, car à ce jour, aucun accident grave n'a été constaté depuis des décennies.

LES MESURES DE POLICE ET DE SAUVEGARDE

L'alerte

Une carte de vigilance météorologique illustre la possibilité d'un phénomène météorologique dangereux pour les 24 h suivantes. Lorsque la couleur est orange ou rouge une procédure de suivi est mise en place afin d'accéder directement à l'évolution de l'événement et aux consignes de comportement spécifiques. La carte de vigilance et les éventuelles actualisations sont diffusées dans le département, à la préfecture, aux différents services publics, aux gestionnaires de domaines skiables, au CODIS, à la DDE, aux médias ainsi qu'aux Maires, Conseil Généraux et grand public via internet sur meteo.fr

Dispositions propres à certains secteurs de la commune

Dans le cadre de ses pouvoirs, lors de chaque chute importante de neige, dès que l'échelle du risque atteint le niveau 4, le maire réunit la commission de sécurité qui fixe les mesures à prendre, prévient et évacue les habitants des secteurs concernés par le risque, ferme les voies chemins et itinéraires piétons ouverts habituellement au public. Aussi, le gestionnaire du domaine skiable actualise chaque jour, au regard de mesures de la qualité du manteau neigeux, le risque d'avalanches et en informe le grand public qui évolue sur le domaine skiable par le biais d'un affichage et du drapeau à damier.



Les fréquences radio

Outre l'information donnée par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9Mhz., une information plus précise est donnée sur le site par RFM Valmorel 104.3Mhz

Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Il existe dans la commune un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), destiné à gérer une situation de crise.

Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dans les ERP

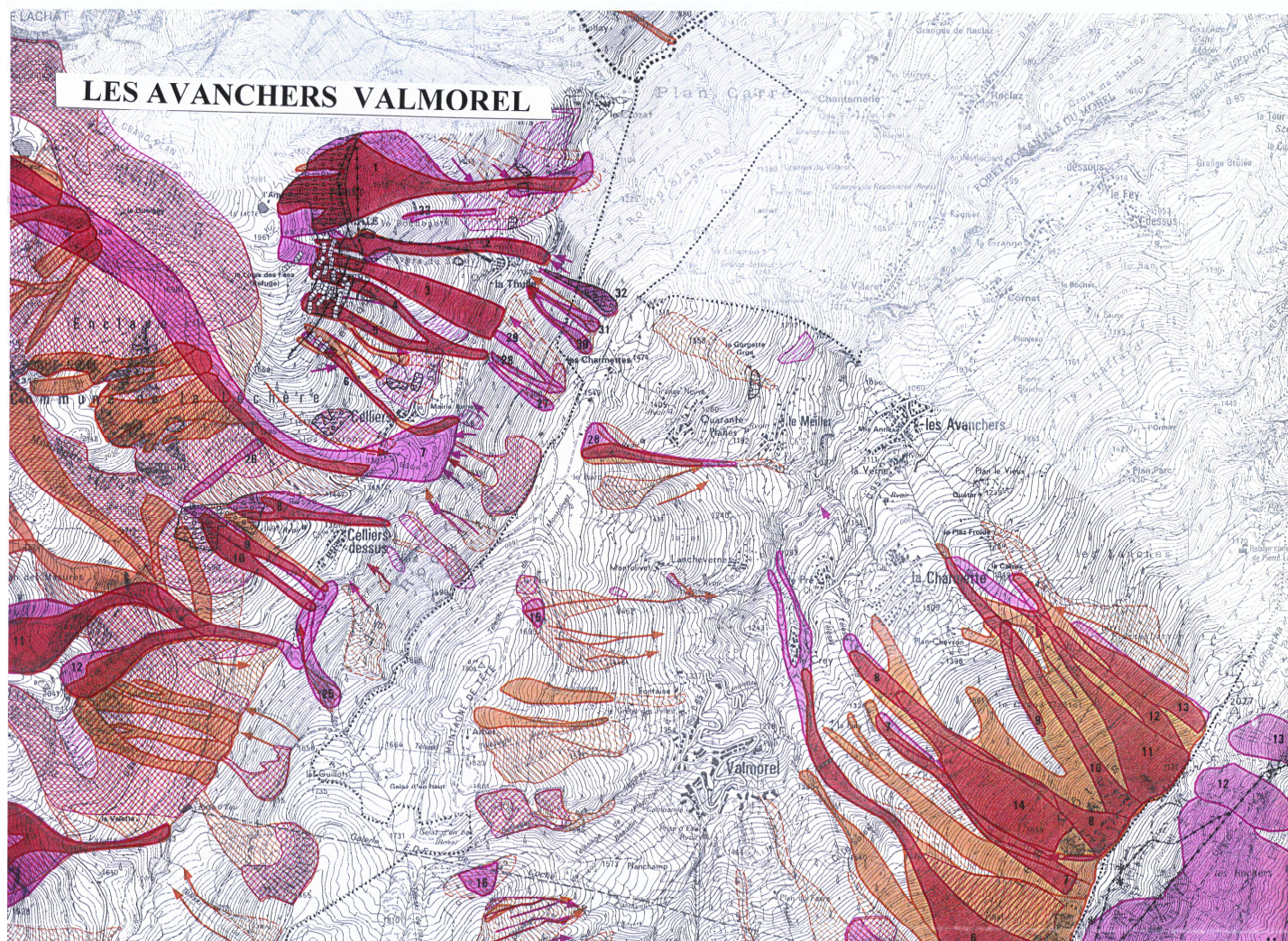
Pour les établissements recevant du public, le gestionnaire doit veiller à la sécurité des personnes en attendant les secours.

LA CARTOGRAPHIE

PPR: Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles consultable sur le site internet lesavanchers.fr rubrique « urbanisme »

CLPA: Carte de Localisation Probable des Avalanches (ci-après)

DCS: Dossier Communal Synthétique, ce document se veut une synthèse à grande échelle; il n'a fait l'objet d'aucune étude ni visite sur le terrain, il est donc à interpréter avec beaucoup de précautions.



LES CONTACTS

Mairie :	04 79 09 83 27
Services Techniques Valmorel :	04 79 09 84 54
Subdivision Equipement Aigueblanche :	04 79 44 50 80 ou 81
Pompiers caserne de Valmorel :	112
RTM - Restauration des Terrains en Montagne	04 79 69 78 45
DDPC - Service de la Protection Civile	04 79 75 50 30

POUR EN SAVOIR PLUS

lesavanchers.fr rubrique « urbanisme »